



48^{ème} RALLYE Le BETHUNOIS

RALLYE NATIONAL DES 04. 05 et 06 Septembre 2026

www.rallyelebethunois.fr

ASA ARTOIS LITTORAL II : ORGANISATEUR ADMINISTRATIF
STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE : ORGANISATEUR TECHNIQUE
REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA). Le 48^{ème} rallye Le Béthunois est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard de la FFSA des rallyes français.

Cette épreuve ne peut se dérouler que grâce à la confiance que nous adressent Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par notre 48^{ème} édition.

Le comité d'organisation vous demande donc au cours des reconnaissances de respecter scrupuleusement les règles de circulation et du code de la route, de traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée.

PROGRAMME - HORAIRES

| | |
|---|---|
| Parution du règlement | Lundi 06 Juillet 2026 |
| Ouverture des engagements | Lundi 06 Juillet 2026 |
| Clôture des engagements | Lundi 24 Aout 2026 (cachet de la poste faisant foi) |
| Distribution du Roadbook & Pré-vérifications Administratives (Présentation obligatoire des Documents originaux) | Maison des Associations - La Charité – 335 Rue Fernand Bar – 62400 BETHUNE Vendredi 28 Aout 2026 de 14H à 18H Samedi 29 Aout 2026 de 8H à 17H Dimanche 30 Aout 2026 de 8H à 11H Sur rendez-vous avec Marie HOLLANDER (06 81 90 81 62) les jeudi 03 Septembre 2026 et Vendredi 4 Septembre 2026 |
| Date et horaires | |
| Reconnaisances | Samedi 29 Aout et Dimanche 30 Aout 2026 de 9H à 20H. Jeudi 03 Septembre 2026 de 9H à 16H et 17H à 20H pour les E.S. du Dimanche Vendredi 04 Septembre de 9H à 16H |



VENDREDI 04 SEPTEMBRE 2026

| | |
|--|--|
| Séance de roulage libre, sur route fermée sécurisée pour VIP | Vendredi 04 Septembre 2026 de 9H à 11H30 |
| Séance d'Essai | Vendredi 04 Septembre 2026 de 13H à 17H |
| Vérifications administratives complémentaires & Vérifications techniques | Vendredi 04 Septembre 2026 de 16H30 à 21H30. Vérifications administratives complémentaires et présentation des permis de conduire et des licences et Vérifications techniques |
| Mise en Parc fermé | Obligatoire à l'issue des vérifications techniques. |
| 1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs | Le vendredi 04 Septembre à 20h00 au PC Course |
| Briefing | Le vendredi 04 septembre à 19h00 au PC Course |
| Publication de la liste des équipages autorisés | 22h45 – Internet via QR code LSAHF |
| Publication des heures et ordre des départs | 23h00 – Internet via QR code LSAHF <i>Le Rallye V.H.C. partira devant le Rallye Moderne.</i> |

SAMEDI 05 SEPTEMBRE 2026

| | |
|---|--|
| Départ de la 1 ^{ère} étape 1 ^{er} VHC | 09H00 au Podium- Place Lamartine - BETHUNE. |
| Arrivée de la 1 ^{ère} étape 1 ^{er} VHC | 18H28 au Podium – Place Lamartine - BETHUNE. |
| Classement de la 1 ^{ère} Etape et des heures et ordre de départ de la 2 ^{ème} étape | 23h00 QR Code <i>Le Rallye V.H.C. partira devant le Rallye Moderne.</i> |

DIMANCHE 06 SEPTEMBRE 2026

| | |
|---|--|
| Départ de la 2 ^{ème} étape 1 ^{er} VHC | 7H45 au Podium – Place Lamartine - BETHUNE |
| Arrivée du Rallye 1 ^{er} VHC | 15H57 au Podium – Place Lamartine - BETHUNE |
| Classement provisoire | 30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH. |
| Affichage du classement officiel définitif | 30 minutes après l'affichage du classement provisoire. |
| Vérifications techniques finales | Dès l'arrivée. Chez SECURITEST – Contrôle Technique - Avenue Georges Washington – Bethune - MO 60€ TTC |
| Remise des coupes | Sur le podium d'arrivée à Béthune Place Lamartine au fil des arrivées. |

LIEUX :

| | |
|--|---|
| Distribution des roadbooks & vérifications administratives | Maison des associations – LA CHARITE 335 Rue Fernand Bar BETHUNE 62400 - SALLE 1 ^{er} étage. |
| Vérifications administratives & techniques | FG AUTOMOBILES TOYOTA Rue des épis – Zone du Moulin 62660 BEUVRY. |
| PC Course | Maison des Associations – La Charité. 335 Rue Fernand BAR - 62400 BETHUNE. |
| Collège des commissaires | Maison des Associations – La Charité 335 Rue Fernand BAR - 62400 BETHUNE. |
| Tableau d'affichage | QR Code –Place Lamartine - BETHUNE |
| Parc fermé de départ et d'arrivée | Place Lamartine - BETHUNE. |
| Parc d'assistance | Rue Jean Zay BEUVRY 50°31'02,37'' N 02°40'02,13 E |

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ARTOIS LITTORAL II**, organisateur administratif, organise les 04 - 05 & 06 Septembre 2026 avec le concours du **STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE**, organisateur technique, une épreuve d'endurance et de régularité intitulée

48ème RALLYE LE BETHUNOIS

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le 25/05/2026 sous le N°2526 et par la Fédération Française des Sports Automobiles sous le permis d'organisation N° 521 Le 29/06/2026

Comité d'Organisation

| | |
|--|---|
| Présidents | Marc DECANTER 06.88.98.39.74 Maxime HOLLANDER 06.85.21.79.58 |
| Secrétaire | |
| Trésorier | Arnaud DELILLE 06.24.28.23.27 |
| Chargée des Officiels | Martine PICHELIN |
| Chargés des commissaires | Isabelle & Jean-Pierre LENGLET |
| Chargés des inscriptions concurrents | Maxime HOLLANDER 06.85.21.79.58 |
| Responsable Matériel | Bertrand Danel |
| Chargées de l'hébergement | Martine PICHELIN |
| Chargées de l'intendance | Maxime HOLLANDER – Marie HOLLANDER |
| Chargés des relations avec les mairies | Marc DECANTER & Maxime HOLLANDER |
| Chargé du livret de sécurité | François LANGLET |
| Responsable Presse | Jean Pierre GLORIAN |
| Responsable Communication | Éric STOPIN & Lucas DABROWSKY |
| Responsable du Site Place Lamartine | Eric STOPIN & Yoann MARTEL |
| Responsables du Parc d'assistance | .Martine ANNICOTTE 06.14 88 61.33 Alex DUBOIS |

| | |
|---|---|
| Responsable implantation des ES | Alain DUMONT, Roger DUVAL, Ramon FERNANDES, François GROUX, Vincent HOLLANDER Daniel JACOBUS Thierry MOUQUET, Jacques PIQUE, Antoine REQUIN, Hubert SCHINTZIUS |
| Responsable Reconnaissances | Yves ANNICOTTE |
| Responsable des partenaires | Maxime HOLLANDER |
| Chargé de la conception des cartes et du Roadbook | Pierre SCHULZ |
| Et toute l'équipe du SBA | |
| Secrétariat | Stade Béthunois Automobile, 250, rue Benoite Vincent 62400 - BETHUNE - Tel : 06.88.98.39.74 rallyelebethunois@orange.fr |
| Permanence pendant le Rallye | Maison des Associations – La Charité 335 Rue Fernand BAR - 62400 BETHUNE |

Organisateur technique

STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE
BP 183, 62404 BETHUNE CEDEX

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

| | | |
|--|---------------------|--------------|
| Observateur FFSA | Daniel BERTHON | 1621 05/20 |
| Président du collège des commissaires sportifs | Aurélie FERNANDES | 6743 01/12 |
| Membres du collège des commissaires sportifs | Claudine LEMARCHAND | 1459 01/08 |
| | Jean MISWALD | 2212 01/08 |
| Directeur de course général | Jean-Marc ROGER | 3257 01/14 |
| Directeur de course adjoint | Mickaël LACHERE | 58237 01/12 |
| Directeur de course VHC | Eugène CITERNE | 10415 01/14 |
| Chargée des nouveaux départs | Sandrine LONGONI | 42411 01/11 |
| Chargée de la récupération des transpondeurs | Marie LANGLET | |
| Directeur de course stagiaire | Aurélien BELART | 309614 01/14 |
| Adjoints à la direction de course PC | Dimitri HEMBERT | 205021 01/12 |
| | Philippe AGOSTINIS | 1270 01/02 |
| | Martine PICHELIN | 18416 01/11 |
| Directeurs de course sur les ES | Mathieu LANGLET | 122227 01/01 |
| | Julien GRESSIER | 161143 01/11 |
| | Patrick JOVE | 128187 01/12 |
| Directeurs de course Adjoints sur les ES | Sébastien DEUIL | 113016 13/03 |
| | Lynda SERIS | 29015 01/16 |
| | Alexis SERIS | 16688 01/16 |
| Directeurs de course Stagiaire sur les ES | Catherine QUESNEL | 133279 13/17 |
| | Jeremy ROJ | 311377 13/03 |
| | Sébastien TISSERAND | 166961 13/17 |
| VEHICULE D'ENCADREMENT | | |
| Organisation 1 | Nicolas GUILBERT | 14075 01/14 |
| | Théophile LACHERE | 256873 01/12 |

| | | |
|--|--|--------------|
| Organisation 2 | Damien VALLEE | 205218 01/06 |
| | Laetitia VALLEE | 205215 01/06 |
| Tricolore | François LANGLET | 1559 01/02 |
| | Daniel DESCAMPS | 221662 01/14 |
| VIR | Dominique LAMARE | 61008 01/12 |
| | Alain DUMOND | 240585 01/12 |
| Info 1 | Marie-Paule FRAMMERY | 227388 01/12 |
| | Monique CANDELIER | 161625 01/12 |
| Info 2 | Richard HOUSSIN | 302472 01/12 |
| | Catherine HOUSSIN | 5604 01/16 |
| 000A VHC | Xavier CALOIN | 18045 01/14 |
| | Anne Sophie CALOIN | 309690 01/14 |
| 00 VHC | Jérôme MEURET | 314054 01/11 |
| | Frédéric FLAHAUT | 53726 01/12 |
| 0 VHC | SBA | |
| 00 Moderne | SBA | |
| 0 Moderne | SBA | |
| Voiture balai | Anne-Catherine VIEHE | 11415 01/02 |
| | Yves BLANPAIN | 197446 01/02 |
| Voiture autorité | Maxime HOLLANDER | 210702 01/02 |
| LES COMMISSAIRES TECHNIQUES | | |
| Responsable Commissaires Technique Moderne | Jean-Louis AUBLE | 4590 13/17 |
| Adjoint | Laurent BRAURE | 196163 01/14 |
| | Mickaël SCHIEPTES | 56540 01/14 |
| Commissaires Techniques | Stéphane LEULIETTE | 10739 01/12 |
| | François GODET | 173824 01/16 |
| | Chakib BENAMAR | 332781 01/02 |
| | Yves VANACKERE | 16710 01/16 |
| | Philippe BOUREL | 193692 01/12 |
| | William BLOT | 236179 13/18 |
| | Victor GRUERE | 371644 13/08 |
| | Romain THIPHAINÉ | 155300 12/01 |
| | Francine GODET Secrétaire | 197063 01/12 |
| Responsable Commissaires Technique VHC | Bernard POTTIER | 5010 01/12 |
| Adjoint | Ludovic ODENT | 329348 01/16 |
| Chargés des relations avec les concurrents | Clément MASCLEF | 9632 01/06 |
| | Véronique PIGOT | 112507 01/12 |
| | Patrick GRENIER | 112507 01/12 |
| | Angélique GODEFROY | 248557 01/14 |
| Responsable de la Presse | Frédéric DART | 120224 03/25 |
| | Gilles GUILLON | |
| Classement informatique et liaisons radios | Ligue des Hauts de FRANCE, Sébastien DUFRENNE QR Code | |
| Juges de faits | Gilles DANIEL | 2462 01/01 |
| | Pascale FERRAGU | 372531 01/01 |
| | Jean François ROUSSELLE | 2589 01/16 |

Speaker

Maxime FOURNEZ

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye national 48^e RALLYE LE BETHUNOIS compte pour la coupe de France des Rallyes 2026 (coefficient 4), pour le championnat des rallyes de la Ligue du Sport Automobile des HAUTS DE FRANCE. Le 48^{ème} Rallye Le Béthunois compte également pour le Trophée FR6 FFSA Zone Nord Est. Le 48^{ème} Rallye Le Béthunois autorise la participation étrangère.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu immédiatement après la prise du Roadbook. Il est donc indispensable de vous présenter avec TOUS les documents ORIGINAUX.

Lors de la prise des road book, les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications techniques qui auront lieu le vendredi 04 Septembre 2026 de 16H30 à 21H30 au FG AUTOMOBILES TOYOTA rue des épis – Zone du Moulin 62660 BEUVRY – Seul le véhicule de course est autorisé sur le lieu des vérifications. **Le déchargement et le stationnement des véhicules de course se font au parc à plateaux dédié, 844 rue d'Annezin BETHUNE – Parking du Club Hippique de Béthune**

- Les vérifications finales seront effectuées chez SECURITEST – Contrôle technique – Aenue Georges Washington – BETHUNE. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 48^{ème} RALLYE LE BETHUNOIS doit adresser à **STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE – 54, Place Foch – BP 183 – 62404 – BETHUNE CEDEX** - la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée, dernier délai lundi 24 Aout 2026 (cachet de la poste faisant foi)

Pour chaque demande, veuillez envoyer une photocopie de :

- **Permis de conduire du pilote et du copilote ;**
- **Licences du pilote et du copilote et du concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage**
- **Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.**
- **La 1^{ère} page de la fiche d'homologation et du passeport technique.**
- **Le montant des droits d'engagement**
- **La fiche de renseignements d'assistance**
- **A présenter aux commissaires techniques :**
- **La feuille d'enregistrement des équipements de sécurité (pilote, copilote et voiture)**
- **La feuille de déclaration carburant**

3.1.10P. Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **220** voitures. Les 2 Rallyes MODERNE ET VHC confondus afin d'avoir **220** équipages au total.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **591€** soit 575 € + 6 € (commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France (LSAHF) + 10 € (pour les traceurs géolocalisation)
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1166 €** soit 1150 € + 6 € (commissaires de la LSAHF) + 10 € (pour les traceurs géolocalisation)
- **La somme de 6 € est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.

Une remise de 14 € sera accordée à tout licencié ASA ARTOIS LITTORAL II : soit 28 € pour un équipage ou 14 € pour un seul concurrent.

3.1.12P. Toute demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements par chèque à l'ordre de **STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE**

ou par virement bancaire : ASSO STADE BETHUNOIS SECT AUTO – Crédit Agricole

IBAN : FR76 1670 6000 2000 8353 5800 028 – BIC AGRIFRPP867 (préciser nom et motif sur virement)

Exceptionnellement, le paiement par chèque pourra être échangé lors de la prise du road book. Cet échange ne pourra plus s'effectuer après le dimanche 30 Aout 2026 – 12 Heures

Les chèques seront déposés en banque, le mardi 01 septembre 2026. Les demandes non accompagnées du règlement seront placées en liste d'attente, et celle-ci ne pourra dépasser 30 concurrents.

RAPPEL : ADRESSE POSTALE :

| |
|--|
| <p>Stade Béthunois Automobile - Engagements 54, Place Foch – BP 183 62404 – BETHUNE CEDEX</p> |
|--|

En cas de forfait :

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé ;
- au cas où la compétition n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de la compétition, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition,
- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.13P Afin d'éviter tout litige entre le Stade Béthunois Automobile et les concurrents désireux de participer au rallye, merci de prendre note des éléments suivants :

1. Des places seront réservées aux membres du SBA désirant participer au rallye à condition d'être à jour de leur cotisation et ayant été déjà adhérent en **2025**
2. Des places seront réservées aux partenaires désirant participer au rallye.
3. Pour les autres concurrents, seuls les engagements envoyés complets (tous les documents demandés dans le paragraphe 3.15P et accompagnés du chèque de règlement ou virement bancaire effectué) seront pris en compte.

4. En cas d'arrivée en surnombre d'engagements le même jour, ce qui impliquerait une liste d'attente, les engagements reçus seront regroupés à compter du 1^{er} jour de la mise en place de cette liste, mis sous enveloppe, puis un tirage au sort sera effectué par date d'arrivée.

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. L'ordre de départ des différents rallyes est déterminé comme suit : VHC - Moderne

3.3.2P : Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

Le parc d'assistance sera autorisé Rue Jean Zay à BEUVRY GPS : 50°31'02,37'' N – 02°40'02,13'' E, **à partir de 18 h 30 le vendredi 04 septembre.**

Pour des raisons de sécurité, les emplacements d'assistance seront délimités par l'organisateur. Merci de respecter ce traçage.

Toute opération promotionnelle ou de communication est interdite dans le parc d'assistance (sauf autorisation écrite de l'organisateur).

A noter que tout véhicule non destiné à effectuer de l'assistance ne pourra entrer dans le parc d'assistance. Un seul véhicule par concurrent sera autorisé en parc (**il est impératif d'apposer sur le parebrise l'autocollant fourni par l'organisation**).

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures et d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradations sur les parcs d'assistance.

Le parc d'assistance doit être rendu propre à l'issue de la manifestation : pas de poubelles, taches de gras et autres ! Interdiction de faire des trous pour fixer les abris.

L'organisateur choisit les emplacements et rappelle qu'il est formellement interdit aux concurrents de faire un traçage pour réservation d'emplacement au sol, le traçage ne peut être fait que par l'organisateur.

Une fiche de préférences sera à la disposition des concurrents sur le site au moment de l'inscription. Il sera fait droit aux demandes à la discrétion de l'organisateur et en fonction des places disponibles.

NB : les plateaux ne sont autorisés ni à pénétrer dans le parc d'assistance ni aux contrôles techniques, sous peine d'amende de 150 €.

Un parc dédié aux plateaux est situé 844 rue d'Annezin à BETHUNE - Parking du Club hippique. Tout stationnement de plateau ailleurs est interdit. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradations sur le parc réservé aux plateaux.

Le road book contiendra un itinéraire permettant de se rendre du parc plateaux aux contrôles techniques.

4.8. GEOLocalISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle administratif avant l'épreuve, contre une caution (en chèque de 200 € à l'ordre du SBA).

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve. En cas d'impossibilité, les traceurs doivent **être renvoyés par colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard**, à l'adresse suivante :

Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue Noire 62650 PREURES

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue. Le matériel de fixation sera fourni. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves.

Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye. Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. Identification des voitures

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

5.2P. Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par l'organisateur par Additif le jour de la prise des road book.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 48^{ème} Rallye LE BETHUNOIS représente un parcours total de 372,07 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales (5 différentes) d'une longueur totale de 144.02 km.

Les épreuves spéciales sont :

| | | | |
|--------------------------------------|-----------|-----|-----------|
| ES 1 & 4 LA MEROISE | 13.540 km | X 2 | 27.080 km |
| ES 2 & 5 LA VALLEE DE LA TERNOISE | 8.290 km | X 2 | 16.580 km |
| ES 3 & 6 LES CAMPAGNES DE L'ARTOIS | 13.810km | X 2 | 27.620km |
| ES 7 & 9 LE BLANC SABOT | 14.300 km | X 2 | 28.600 km |
| ES 8 & 10 LE TURBEAUTE/MT BERNENCHON | 22.070 km | X 2 | 44.140 km |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "ITINERAIRE".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

Pour toutes les spéciales :

- SAMEDI 29 Aout et DIMANCHE 30 Aout 2026 : 09H00 – 20H00
- JEUDI 03 SEPTEMBRE : 09H00 – 20H00 pour les ES du Samedi
- 09H00 – 16H00 et 17H00 - 20H00 pour les ES du dimanche
- VENDREDI 04 SEPTEMBRE : 9H00 – 16H00

- En dehors de ces horaires ci-dessus, tout concurrent surpris sur une des ES sera sanctionné conformément à la réglementation générale des rallyes (exclusion, amende et commission de discipline)

6.2.2P : Identification des véhicules pour les reconnaissances

Le port des autocollants « Rallye Le Béthunois Reconnaissance » indiquant le numéro de course est obligatoire.

Ils devront être apposés sur le pare-brise côté passager et sur la glace latérale arrière côté passager. **Ils seront noirs sur fond jaune et devront être apposés à minima à l'avant et à l'arrière du véhicule.**

Le nombre de personnes par véhicule **ne peut pas être supérieur à 2.**

Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur et immatriculation) pour obtenir le carnet d'itinéraire. En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur par écrit.

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra impérativement être remis lors des vérifications TECHNIQUES. Il y aura un contrôle du nombre de passage sur les ES qui sera limité à 3 passages maximum. Il est OBLIGATOIRE de s'arrêter aux départs et arrivées des ES lors des reconnaissances, ainsi qu'aux contrôles intermédiaires, lorsque des contrôleurs sont en place. En cas d'absence de contrôleur, vous devrez indiquer au **STYLO BILLE, votre heure d'entrée et de sortie de la spéciale. Il est interdit de parcourir l'épreuve en sens inverse, de boucler ou de fractionner et d'entrer sur les ES par un point intermédiaire.**

L'accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

7.1 Présentation des équipages

Une présentation des équipages aura lieu le vendredi 04 septembre à partir de 17H00 sur le podium du Rallye. Cette présentation est obligatoire pour tous les équipages après les vérifications techniques, à leur entrée en parc fermé situé sur la Place Lamartine de BETHUNE.

Pour le départ des deux étapes, les équipages doivent se présenter 10 minutes avant leur heure idéale de départ, au CH du parc de départ Place Lamartine BETHUNE.

Le pointage des carnets de bord aux CH et aux éventuels CP, ainsi qu'aux départs et aux points STOP, se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la zone du contrôle. Cependant, pour les CH et s'il le souhaite, un membre de l'équipage peut se rendre (sans la voiture) à la table de contrôle.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.3.17 NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Le concurrent pourra réintégrer le rallye après l'entrée de son véhicule en parc fermé au plus tard 30 minutes avant le départ de l'étape qui suit celle de l'abandon, après validation du commissaire technique.

7.5.16.2 DRAPEAUX ROUGES

Conforme à la réglementation standard des rallyes

7.5.17. SECURITE DES CONCURRENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour **une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande.** En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le Directeur de course et/ou le Collège des Commissaires sportifs

7.5.18.4P : ABANDON

Il est OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant en ES ou sur les secteurs de liaison d'avertir le P.C. le plus rapidement possible au

03.21.81.47.19

7.5.19 : CHICANE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.5.20 : SEANCE D'ESSAIS

Une séance de roulage libre, sur route fermée sécurisée, sera organisée le vendredi 04 Septembre de 9h à 11H30 (uniquement dans le cadre de la matinée VIP)

Une séance d'essais, sur route fermée sécurisée, sera organisée le vendredi 04 Septembre de 13H à 17H uniquement pour les équipages engagés sur le rallye. Pour y participer, les concurrents inscrits au Rallye Le Béthunois **devront cocher la case correspondante du bulletin d'engagement** et en avoir effectué le règlement auprès de l'organisateur **en même temps que le règlement de l'engagement (chèque ou virement distinct de celui des frais d'engagement).** **FRAIS DE PARTICIPATION 60 € PAR EQUIPAGE ET PAR VOITURE.**

Cette séance est limitée à 60 participants.

Le parcours est de 2,100 kms environ.

Les concurrents devront être en tenue de course et respecter les mêmes règles. Les concurrents inscrits devront se présenter à la séance d'essai avec les plaques et numéros d'identification posés sur les voitures. Les voitures devront être déchargées au parc à plateaux Rue Fernand Bar à Béthune.

La présentation du macaron d'identification au Directeur de Course du départ est impérative.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la séance d'essais si le nombre de 20 participants n'est pas atteint.

Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas, ses coordonnées (nom, prénom, et n° de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de la clôture des engagements.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer.

Au départ de la séance d'essais, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

LA RECONNAISSANCE DU PARCOURS DE LA SEANCE D'ESSAIS N'EST PAS AUTORISEE.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS - PRIX

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

| | 1 ^{er} | 2 ^{ème} | 3 ^{ème} | 4 ^{ème} | 5 ^{ème} |
|-----------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Au classement général | 575 € | 360 € | 210 € | | |
| Aux classes | | | | | |
| De 1 à 3 partants | 160 € | | | | |
| De 4 à 5 partants | 260 € | 160 € | | | |
| De 6 à 10 partants | 575 € | 290 € | 160 € | | |
| Plus de 10 partants | 575 € | 290 € | 160 € | 100 € | |
| Plus de 15 partants | 575 € | 290 € | 160 € | 100 € | 60 € |

La remise des prix numéraire sera évolutive en fonction du nombre de partants :

Si moins de 100 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape (du rallye Moderne) : aucun prix en espèces.

Entre 100 et 150 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape (du rallye Moderne) : 50% des primes.

Si plus de 150 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape (du rallye Moderne) : 100% des primes.

La remise des coupes aura lieu sur le podium, au fil des arrivées.

